

La présente décision
affichée le 7 juin 2019
et transmise au représentant de l'État
le 6 juin 2019
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-neuf, le 4 juin, à 9h30,
le Conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 24 mai 2019

Présents : (25)

Collège Région :

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHERITIER

Collège Département d'Indre-et-Loire :

Collège EPCI 41 : François BORDE, Jean GASIGLIA, Jean-Paul TAPIA, Bernard BONHOMME, Philippe
MERCIER, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Roland BINGLER,
Laurent ALLANIC, Joël DEBUIGNE, Alain BRUNET, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIERE

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Olivier VIEMONT, Marc HAMON, Pierre DOURTHE,
Alain DELHOUME, Jean-Serge HURTEVENT, Jocelyn GARCONNET

Absents : (29)

Pierre COMMANDEUR, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Claude GREFF, Pascal BIOULAC, Jean-
Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre
LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Stéphane BAUDU, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON,
Nathalie MATHIEU, Bernard GIRAULT, Jean-Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Marc ANGENAULT,
Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Magali L'HERMITE, Thierry
BRUNET, Christian PIMBERT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON

Personnes ayant donné pouvoir : (5)

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHERITIER

Bernard GIRAULT à Éric MARTELLIERE

Jocelyne COCHIN à Pierre DOURTHE

Martine CHAIGNEAU à Michel GUIMONET

Pour : 30 (45 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération 5. Approbation de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et
d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements
de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire**

Le projet Wifi tourisme s'inscrit dans une vision ambitieuse: permettre à un touriste de s'identifier une seule fois sur le réseau avec une reconnexion automatique sur chaque site membre du réseau.

En application des dispositions de l'article L.1425-1 I alinéa 7 du CGCT, les collectivités territoriales et leurs groupements et donc le SMO Val de Loire Numérique, ne peuvent fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté **une insuffisance d'initiatives privées** propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP).

Dans ce contexte, le Syndicat a donc publié sur son site internet et au BOAMP le **15 juin 2018**, un **appel à manifestation d'intentions** ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques, consistant principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

L'infructuosité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par **délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018** et a été transmis à l'ARCEP.

Le Syndicat peut donc **fournir aux utilisateurs finals un service public industriel et commercial (SPIC)** de communications électroniques consistant dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et dans l'exploitation d'un portail captif permettant aux usagers de se connecter au service d'accès à internet gratuit.

Le SMO a donc lancé un appel d'offre le **19 décembre 2018** relatif à la « mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire » afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Il s'agit d'un accord-cadre monoattributaire à bons de commandes conclu pour une durée de quatre ans. Ce marché a été signé avec la société QOS TELECOM, le **9 avril 2019**.

À noter, un second appel d'offres sera lancé fin 2019 et concernera le déploiement d'une base de données et de moteurs de traitement (serveurs, géolocalisation, Big data, offres touristiques, analyse des touristes...).

Dès lors, il convient à présent de délibérer sur une grille tarifaire applicable aux gestionnaires de sites pour la fourniture de ce service (il s'agit des tarifs applicables au SMO dans le cadre du marché avec la société QOS TELECOM, sans frais de gestion complémentaire à destination du SMO).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, son article L.1425-1.I alinéas 7 et 8,

Vu l'appel à manifestation d'intentions publié au BOAMP et sur le site internet du Syndicat le 15 juin 2018 ayant pour objet d'identifier une ou plusieurs initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques, consistant principalement dans la fourniture au public et notamment des touristes d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bidépartemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2018 constatant l'insuffisance de l'initiative privée propre à satisfaire les besoins des utilisateurs finals, consistant notamment dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 19 décembre 2018, en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 et 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, relative à la mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire,

Vu la décision d'attribution du marché public relatif à la mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire à la société QOS TELECOM et à son sous-traitant, la société SOGETREL,

Considérant que le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique peut donc fournir aux utilisateurs finals un service public industriel et commercial de communications électroniques consistant dans la fourniture au public d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et dans l'exploitation d'un portail captif permettant aux usagers de se connecter au service d'accès à internet gratuit,

Considérant que les utilisateurs finals du service public industriel et commercial susvisé ont été définis selon la typologie suivante : petits sites touristiques, moyens sites touristiques, grands sites touristiques, cœurs de ville touristiques, hôtellerie de plein air; hébergements meublés et chambres d'hôtes

Considérant que l'organe délibérant du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique est compétent pour instaurer et fixer les prix des prestations nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot wifi,

DÉCIDE

Article 1 : La grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service public industriel et commercial d'accès à internet gratuit par hotspot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, ci-annexée, est approuvée.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tout document se rapportant à l'application de cette grille tarifaire et à engager toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération tarifaire entreront en vigueur à compter du 6 juin 2019.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

A blue ink signature of Bernard Pillefer, consisting of several overlapping loops and lines, written over the name.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe : Grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

DESCRIPTIF	Unité / Forfait	Prix unitaire / forfaitaire Hors Taxe	Prix unitaire / forfaitaire TTC (indicatif)
MATERIELS DE SITES			
Point d'accès intérieur STANDARD avec accessoire fixation	u	430,94 €	517,13 €
Point d'accès intérieur HAUTE DENSITÉ avec accessoire fixation	u	532,69 €	639,23 €
Point d'accès extérieur STANDARD avec accessoire fixation	u	598,94 €	718,73 €
Point d'accès extérieur HAUTE DENSITÉ avec accessoire fixation	u	598,94 €	718,73 €
Injecteur POE pour les points d'accès	u	22,50 €	27,00 €
"SURBOX" : Point d'accès à brancher à une Box Opérateur	u	168,85 €	202,62 €
Dispositif répéteur/extender pour raccordement à la "SURBOX"	u	209,55 €	251,46 €
Commutateur Ethernet 5 ports Gigabit pour adjoindre à la "SURBOX"	u	16,15 €	19,38 €
Commutateur Ethernet 8 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	u	168,75 €	202,50 €
Commutateur Ethernet 16 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	u	406,25 €	487,50 €
Commutateur Ethernet 24 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2	u	406,25 €	487,50 €
Onduleur 500 VA - Line Interactive - Redémarrage automatique	u	247,74 €	297,29 €
Onduleur 1000 VA - Line Interactive - Redémarrage automatique	u	539,61 €	647,53 €
Système pour alimentation semi-permanente en énergie	u	2 631,50 €	3 157,80 €
Système pour alimentation solaire en énergie	u	3 325,00 €	3 990,00 €

DESCRIPTIF	Unité / Forfait	Prix unitaire / forfaitaire Hors Taxe	Prix unitaire / forfaitaire TTC (indicatif)
CÂBLES RÉSEAUX ET MATÉRIELS CONNEXES			
Câble Ethernet Catégorie 6 pour installation intérieure - le mètre	u	0,58 €	0,70 €
Câble Ethernet Catégorie 6 pour installation extérieure - le mètre	u	1,00 €	1,20 €
Noyau Ethernet Catégorie 6 pour installation intérieure	u	5,50 €	6,60 €
Boîtier pour Noyau Ethernet pour installation intérieure	u	7,83 €	9,40 €
Prise Ethernet Catégorie 6 pour installation extérieure	u	21,81 €	26,17 €
Cordon Ethernet Jarrretiere 0,5m à 1m Catégorie 6 pour installation intérieure	u	1,64 €	1,97 €
Coffret type réseau pour montage mural type 6U - 19 pouces	u	160,97 €	193,17 €
Coffret type réseau pour montage mural type 9U - 19 pouces	u	172,37 €	206,84 €
Bandeau de prises RJ45 - 24 emplacements pour noyaux - 19 pouces	u	21,37 €	25,64 €
Bandeau de prises secteur - 6 emplacements minimum - 19 pouces	u	40,47 €	48,56 €
Étagère 1U pour coffret - 19 pouces	u	54,13 €	64,96 €

DESCRIPTIF	Unité / Forfait	Prix unitaire / forfaitaire Hors Taxe	Prix unitaire / forfaitaire TTC (indicatif)
GARANTIE DES MATÉRIELS DE SITES			
Extension de Garantie - Point d'accès extérieur STANDARD - Pour une année supplémentaire	u	15,19 €	18,23 €
Extension de Garantie - Point d'accès extérieur HAUTE DENSITÉ - Pour une année supplémentaire	u	15,19 €	18,23 €
Extension de Garantie - Injecteur POE pour les points d'accès - Pour une année supplémentaire	u	0,68 €	0,81 €
Extension de Garantie - Commutateur Ethernet 8 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2 - Pour une année supplémentaire	u	11,25 €	13,50 €
Extension de Garantie - Commutateur Ethernet 16 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2 - Pour une année supplémentaire	u	27,08 €	32,50 €
Extension de Garantie - Commutateur Ethernet 24 ports POE Gigabit - Manageable Niveau 2 - Pour une année supplémentaire	u	27,08 €	32,50 €
Extension de Garanties - Système pour alimentation semi-permanente en énergie - Pour une année supplémentaire	u	526,30 €	631,56 €
Extension de Garantie - Système pour alimentation solaire en énergie - Pour une année supplémentaire	u	665,00 €	798,00 €
PRESTATIONS DE MISE EN DÉPLOIEMENT			
Forfait d'étude préalable - Par site	u	1 054,71 €	1 265,66 €
Forfait demi journée étude préalable	u	562,40 €	674,88 €
Forfait déplacement par journée / tous profils	u	48,69 €	58,43 €
Forfait journée - Location de camion nacelle	u	213,67 €	256,40 €
Forfait Logistique / Assistance Téléphonique pour self-déploiement SURBOX	u	25,00 €	30,00 €
ABONNEMENT /Maintenance en conditions opérationnelles			
Forfait Annuel - Maintenance en Conditions Opérationnelles pour une borne (Hors SURBOX)		78,96 €	94,75 €
Forfait Annuel - Maintenance en Conditions Opérationnelles pour une borne (SURBOX)		52,51 €	63,01 €